

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Europe
et des affaires étrangères

Arrêté du 4 novembre 2020 portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Nantes

NOR : EAEA2029169A

Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment ses articles 42 et 46 ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2014 relatif à la création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère des affaires étrangères et du développement international implantés à Nantes ;

Vu l'arrêté du 18 février 2019 déterminant les organisations syndicales aptes à désigner les représentants du personnel au sein du comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implanté à Nantes et fixant la répartition des sièges entre ces organisations ;

Vu la décision du 3 juin 2020 mettant fin à la décharge d'activité de service à hauteur de 100% du temps de travail annuel de Monsieur Raphaël FROMENT à compter du 1^{er} septembre 2020 ;

Vu le courriel de la CFTC-FAE-MAE du 26 octobre 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

La liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Nantes, ainsi que l'indication de leur lieu habituel de travail figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2

L'arrêté du 28 mai 2020 portant publication de la liste nominative des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial compétent à l'égard des services du ministère de l'Europe et des affaires étrangères implantés à Nantes est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 4 novembre 2020

Pour le ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation :

Le sous-directeur de la politique
des ressources humaines
Alexandre MOROIS

Annexe

Au titre du syndicat CFDT-MAE

Représentants titulaires

- M. Claude DELARBOULAS (permanent, Nantes)
- Mme Emmanuelle MERLET (FAE/SAEJ/SCEC/EXP, Nantes)

Représentants suppléants

- Mme Linda HERBRON, (permanente, Nantes)
- M. Philippe TOULOUT (DNUM/PSI/AIG (MAL), Nantes)

Au titre du syndicat ASAM-UNSA

Représentant titulaire

- M. Marc PENARD-FRANC (permanent, Nantes)

Représentant suppléant

- M. Ludovic BORG-OLIVIER (permanent, Nantes)

Au titre du syndicat CGT-MAE

Représentant titulaire

- M. Raphaël FROMENT (FAE/SAEJ/SCEC/EXP/E1, Nantes)

Représentante suppléante

- Mme Djama DORIN (permanente, Nantes)

Au titre du syndicat CFTC-FAE-MAE

Représentant titulaire

- Mme Véronique BARBEREAU (MININT/DGEF/DIMM/SDV, Nantes)

Représentant suppléant

- Mme Margarida BOBENRIETH (FAE/SAEJ/SCEC/EXP/E1, Nantes)

Au titre du syndicat Solidaires-MAEDI

Représentante titulaire

- Mme Florence PIERRES (DNUM/IDA/DET (MB) Nantes)

Représentante suppléante

- Mme Florence TREILHAUD (FAE/SAEJ/SCEC/ETA/BTM), Nantes)